

LES INVESTISSEMENTS SOUS CONTRÔLE ÉTRANGER DANS LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC DE 2013 À 2018

Les investissements réalisés par les entreprises de l'étranger ont représenté 20 % des investissements totaux effectués depuis 2013 dans le secteur de la transformation des aliments du Québec. Cette proportion s'est élevée à plus de 60 % dans le cas de la fabrication des boissons et du tabac. Les investissements dans l'ensemble de la transformation des aliments, des boissons et du tabac ont par ailleurs augmenté à partir du milieu de la décennie. Depuis 2016, les investissements sous contrôle étranger dans ce grand secteur ont été le fait d'entreprises européennes, principalement de la France et de la Belgique.

Les *investissements sous contrôle étranger* sont déterminés en fonction des dépenses dans les bâtiments et les équipements qui sont faites par les entreprises et dont le contrôle est exercé majoritairement par des intérêts de l'extérieur du Canada. Le pays associé à ce contrôle est attribué aux sociétés selon la règle de la propriété de 50 %, plus une, des actions avec droits de vote¹. Cette définition vise à estimer la valeur des flux annuels d'investissement qui participent à la croissance de l'économie².

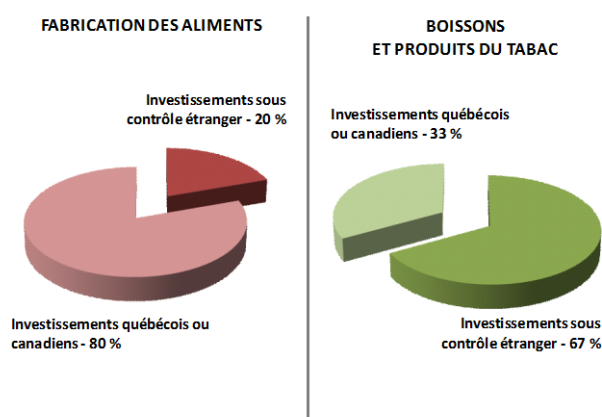
De 2013 à 2018, les investissements sous contrôle étranger ont représenté 20 % des investissements dans le secteur de la transformation des aliments au Québec et 67 % dans le secteur de la fabrication des boissons et du tabac.

Les investissements sous contrôle étranger sont une composante relativement importante des investissements effectués par les entreprises localisées sur le territoire du Québec. Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière, on estime que 32 % des sommes investies au cours de la période allant de 2013 à 2018 ont été engagées par des entreprises étrangères. C'est donc dire que 68 % des investissements ont été réalisés par des entreprises québécoises ou canadiennes.

À cet égard, la situation n'est pas la même dans le secteur de la transformation des aliments que dans celui de la fabrication de boissons (qui comprend aussi les produits du tabac). Ainsi, dans la fabrication des aliments, les investissements à prédominance étrangère représentaient 20 % de tous les investissements entre 2013 et 2018,

alors que la proportion correspondante a atteint les deux tiers dans le cas de la fabrication des boissons et des produits du tabac.

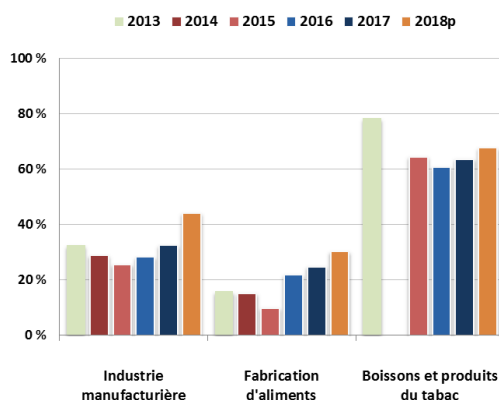
Figure 1. Parts (%) de l'investissement total au Québec selon la provenance, de 2013 à 2018



Sources : Estimation de l'Institut de la statistique du Québec reposant sur l'Enquête sur les projets d'investissement au Québec et également mais pas uniquement sur les données de Statistique Canada, comme le Recensement de l'agriculture ; Statistique Canada, Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations.

Les données disponibles montrent par ailleurs que la part étrangère des investissements dans la fabrication des aliments se serait relevée depuis 2016, atteignant 26 % en moyenne.

Figure 2. Parts (%) des investissements étrangers dans l'investissement total, dans les secteurs de la transformation alimentaire au Québec, de 2013 à 2018



p : Données provisoires.
Source : Ibidem.

1. Pour plus d'information sur les concepts, voir le bulletin de l'Institut de la statistique du Québec : « Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2019 » (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/investissements/ipp-regions-2019.pdf>).

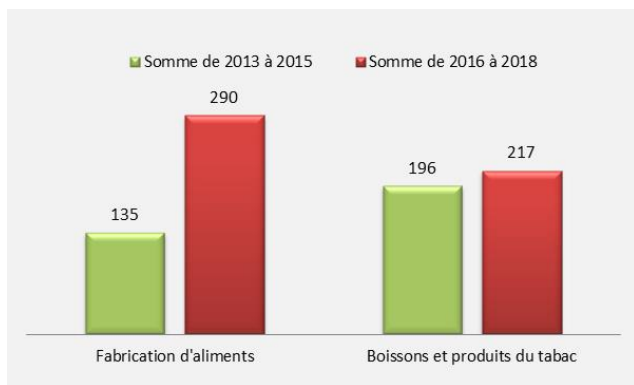
2. Cette mesure est légèrement différente du concept des *investissements directs étrangers* (IDE). Dans ce cas, les données permettent de mesurer la propriété des actifs financiers selon les flux transfrontaliers. À titre d'information, la question des IDE dans la transformation bioalimentaire au Canada a été abordée dans un précédent numéro de *BioClips* (vol. 27, n° 5, 19 février 2019).

L'agrandissement d'une usine par une entreprise américaine établie au Québec constitue un exemple d'*investissement sous contrôle étranger*. Ce ne serait pas nécessairement un IDE si la construction était financée à l'aide d'un emprunt local, car il n'y aurait alors aucun flux financier transfrontalier. Toutefois, ce serait un IDE si l'investissement était financé avec les bénéfices de la maison mère américaine.

Les variations d'une année à l'autre doivent être considérées avec prudence en raison de l'échantillonnage des données³. Celles-ci apportent néanmoins un éclairage sur l'évolution des investissements dans le temps. Dans l'ensemble, la valeur des investissements sous contrôle étranger n'a pas progressé jusqu'au milieu des années 2010 dans la fabrication des aliments et des boissons du Québec. Elle s'est redressée toutefois au cours des trois dernières années, et ce, plus précisément dans les activités de la fabrication des aliments.

La somme des investissements étrangers sur une période de trois ans permet une évaluation de la progression des valeurs. Dans la fabrication des aliments, la période de 2013 à 2015 a mené à des investissements totalisant 135 M\$, alors qu'au cours des trois années suivantes la valeur a plus que doublé pour atteindre 290 M\$. Dans le cas de la fabrication des boissons et des produits du tabac, les valeurs triennales indiquent une légère hausse de 10 %, pour atteindre un montant de près de 220 M\$.

Figure 3. Sommes triennales (M\$) des investissements étrangers dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec, 2013-2015 et 2016-2018



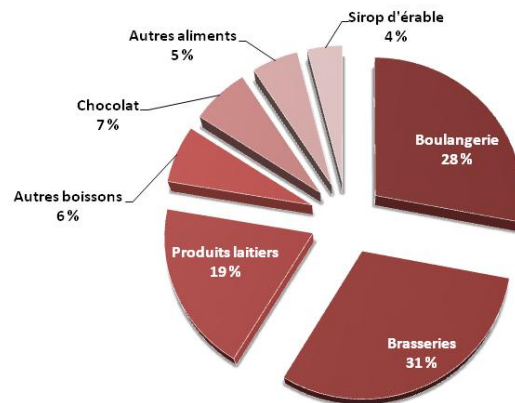
Source : *Ibidem*.

De 2016 à 2018, les investissements sous contrôle étranger ont été le fait d'entreprises européennes, principalement de la France et de la Belgique.

Les entreprises étrangères qui ont procédé à des annonces pour des projets d'investissement dans le secteur de la transformation alimentaire ont été répertoriées dans la série des *BioClips* faisant la revue trimestrielle des investissements et des fusions-acquisitions. Les trois sous-secteurs qui ressortent au cours de la période de 2016 à 2018 sont, dans l'ordre, les brasseries (concentrant 31 % des investissements sous contrôle étranger qui ont été réalisés), la boulangerie (28 %) et les produits laitiers (19 %).

Les autres catégories sont le chocolat, le sirop d'érable, les autres aliments et les boissons.

Figure 4. Parts (%) des investissements étrangers par sous-secteurs d'activité, de 2016 à 2018

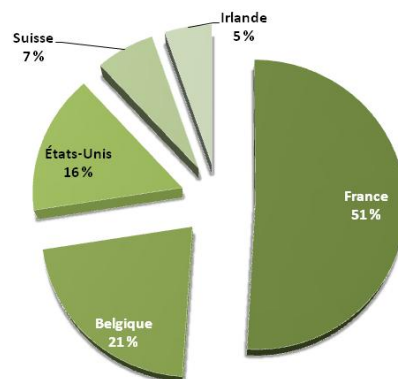


Note : Estimation des travaux ayant été exécutés pendant la période 2016-2018.

Source : Bulletins trimestriels du *BioClips* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation portant sur les annonces d'investissements et de fusions-acquisitions dans le secteur bioalimentaire du Québec.

Durant ces trois années, les investissements étrangers dans la transformation alimentaire québécoise ont été effectués en majeure partie par des entreprises d'origine européenne, principalement de la France (51 %) et de la Belgique (21 %). Les entreprises américaines ont participé à ces investissements dans une proportion de 16 %. La Suisse et l'Irlande ferment la marche en apportant respectivement 7 % et 5 % des investissements étrangers.

Figure 5. Pays d'origine et parts (%) des investisseurs étrangers dans le secteur de la transformation alimentaire du Québec, de 2016 à 2018



Note : Investissements effectués pendant la période 2016-2018.

Source : *Ibidem*.

La proportion des investissements provenant des États-Unis pourrait toutefois changer dans l'avenir, puisque la brasserie Molson Coors a entrepris à la fin de l'année 2018 des travaux majeurs de près de 500 M\$ qui s'échelonnent sur 3 années.

3. Les données sur l'investissement étranger proviennent d'une estimation de l'Institut de la statistique du Québec effectuée à l'aide des résultats de l'enquête de Statistique Canada sur l'ensemble des dépenses en immobilisations. Les résultats de l'enquête ne sont pas harmonisés avec le produit intérieur brut, les emplois et les données administratives, comme c'est le cas pour les données produites selon la comptabilité nationale.